

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le <b>lundi 18 mai 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/05/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ, BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CHEMIN, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes DESACHY, FAURY.

MM. CALANDRAUD, CHAUVAUD, DUPEYROUX, FREMINET.

**POUVOIRS :** De Mme DESACHY à Mme BEL

De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI

De M. CALANDRAUD à Mme JUIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Emilie BADALIAN

Délibération : 2026-05-11

**Finances - Décision modificative budgétaire n°1 (Budget principal)**

*Rapporteur : Patricia LAINÉ*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-04-08 du 27 avril 2026 adoptant le budget primitif pour l'année 2026,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2026 pour le budget principal de la commune comme suit :

En fonctionnement :

- Ajustements à la demande du comptable concernant les écritures liées à la cession de bien immobilier (maison Buzin)

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_11-BF  
 Reçu le 19/05/2026

EN FONCTIONNEMENT					
Sens / Section	Chap. / ART.	Objet	BP 2026	DM.1	TOTAL après DM
DF	042 / 675	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Valeurs comptables des immobilisations cédées	122 687,70 €	- 122 687,70 €	00,00 €
<b>Sous-total Dépenses de fonctionnement</b>				<b>- 122 687,70 €</b>	
RF	77 / 775	Produits spécifiques / Produits des cessions d'immobilisations	73 200,00 €	- 73 200,00 €	00,00 €
RF	042 / 7761	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	49 487,70 €	- 49 487,70 €	00,00 €
<b>Sous-total Recettes de fonctionnement</b>				<b>- 122 687,70 €</b>	
<b>Sous-total de la Section de fonctionnement</b>				<b>0,00 €</b>	

En investissement :

- Réduction de l'enveloppe allouée aux travaux de l'Hôtel de ville,
- Besoins nouveaux pour le restaurant scolaire pour mise aux normes en matière de sécurité sanitaire (tapis de décontamination) et pour la prévention des troubles musculosquelettiques des agents (cuvier),
- Ajustement des besoins pour l'acquisition du fourneau du Château,
- Ajustements à la demande du comptable concernant les écritures liées à la cession de bien immobilier (maison Buzin).

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2026	DM.1	TOTAL après DM
DI	315 / 2188	Restaurant scolaire / Autres immobilisations corporelles	750,00 €	2 000,00 €	2 750,00 €
DI	269 / 21311	Hôtel de ville / Constructions bâtiments administratifs	80 000,00 €	- 2 400,00 €	77 600,00 €
DI	304 / 2188	Château / Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	400,00 €	3 400,00 €
DI	040 / 192	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	49 487,70 €	- 49 487,70 €	00,00 €
<b>Sous-total Dépenses d'investissement</b>				<b>- 49 487,70 €</b>	

**AR Prefecture**016-211601380-20260518-DCM\_202605\_11-BF  
Reçu le 19/05/2026

RI	040 / 2138	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Constructions autres bâtiments publics	122 687,70 €	- 122 687,70 €	00,00 €
RI	024 / 024	Produits des cessions d'immobilisations	00,00 €	+ 73 200,00 €	73 200,00 €
<b>Sous-total Recettes de fonctionnement</b>				<b>- 49 487,70 €</b>	
<b>Sous-total de la section d'investissement</b>				<b>0,00 €</b>	

Compte-tenu de ces modifications, le budget principal 2026 de la Commune serait globalement le suivant :

- Section de fonctionnement - en suréquilibre :
  - o Dépenses de fonctionnement : 4 758 781,04 €
  - o Recettes de fonctionnement : 5 230 236,50 €
- Section d'investissement : équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 118 547,57 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DÉCIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°01-2026,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à Fléac, le 18 mai 2026.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **19 MAI 2026**

Réception du: **19 MAI 2026**

Et l'affichage du: **20 MAI 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

## AR Préfecture

### Finances : Décision modificative budgétaire n°1 - Budget principal

Identifiant unique de l'acte : 016-211601380-20260518-DCM\_202605\_11-BF  
Numéro d'acte : DCM\_202605\_11  
Date de décision : 18/05/2026  
Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS  
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires)  
Fichier acte : DOCBUDG-21160138000010-016003-DM1-2026-19052026000000.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : 20260518\_11\_Finances\_DM1\_BP.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-fleac

Acte transmis par : Frédérique VIROLE

---

Date d'envoi de l'acte : 19/05/2026 12:35:08

**Date de réception de l'AR : 19/05/2026 12:36:31**